

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### 1. Contexte

Cette politique vise à définir et encadrer les pratiques d'investissement responsable mises en œuvre par Hexavest inc. (ci-après « Hexavest ») dans ses processus d'investissement. Elle vient formaliser nos valeurs et notre approche en matière d'investissement responsable et témoigne de notre engagement en la matière, plus spécifiquement depuis notre adhésion aux Principes pour l'investissement responsable de l'ONU en 2012.

À titre de gestionnaire de portefeuille, Hexavest a la responsabilité fiduciaire d'agir dans le meilleur intérêt de ses clients. Notre philosophie d'investissement est orientée vers cette responsabilité; la protection du capital est un élément fondamental de notre approche qui se veut prudente. Nous croyons à l'importance de gérer les risques, d'éviter les thèmes d'investissement spéculatifs et de privilégier les occasions à plus long terme. Les pratiques d'investissement responsable sont donc cohérentes avec notre philosophie et s'inscrivent naturellement dans notre approche et nos processus.

### 2. Principes

Notre approche en matière d'investissement responsable traduit nos valeurs et se fonde sur une série de principes auxquels nous adhérons :

- Une bonne gestion des facteurs environnementaux, sociaux et de saine gouvernance (ci-après « ESG ») favorise la stabilité et vise à créer de la valeur à long terme pour les entreprises ainsi que pour leurs investisseurs.
- La prise en considération des facteurs ESG dans les stratégies de placement respecte le devoir fiduciaire des gestionnaires d'actifs.
- Les pratiques d'investissement responsable permettent de préserver et de promouvoir les intérêts à long terme de nos clients en contribuant à une bonne gestion du risque et des occasions de placement.
- L'engagement actionnarial, prenant la forme de l'exercice actif du droit de vote, de dialogue avec les entreprises émettrices et de dialogue avec les organismes de réglementation, est une pratique à privilégier afin d'améliorer la qualité de la gouvernance et des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Il mène ultimement à une meilleure gestion du risque par ces entreprises.
- Une bonne divulgation des facteurs ESG par les entreprises cotées en bourse est importante afin de permettre aux investisseurs de comparer et évaluer leurs pratiques adéquatement dans le cadre des processus de prise de décisions d'investissement.

- Les pratiques d'investissement responsable et d'engagement actionnarial favorisent un développement économique et social plus durable et plus prospère, qui bénéficie à toutes les parties prenantes.

### **3. Politique**

Nos engagements, qui s'appuient sur les Principes pour l'investissement responsable, sont les suivants :

#### **3.1 Intégrer les facteurs ESG**

Hexavest privilégie une approche de gestion descendante (*top-down*) qui débute par les décisions relatives aux choix de régions, pays, secteurs et industries qui composent l'univers d'investissement. Notre équipe de gestion prend en considération les facteurs ESG qui sont pertinents pour ces décisions lors de son processus d'analyse fondamentale.

Nos gestionnaires de portefeuille intègrent ensuite les critères ESG dans le processus de choix des titres. Ils utilisent des outils quantitatifs pour les appuyer dans le processus de sélection de titres. Ces outils incluent de l'information relative à la performance ESG des entreprises incluses dans l'univers d'investissement.

#### **3.2 Être un investisseur actif par le biais de l'engagement actionnarial**

À travers l'exercice du droit de vote et les dialogues que nous entretenons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, nous croyons qu'il est de notre responsabilité d'encourager les pratiques ESG responsables, et ce, dans une perspective de création de valeur à long terme pour nos clients.

##### ***3.2.1 Exercice de droit de vote***

L'exercice des droits de vote est une pratique importante pour tout investisseur actif. Hexavest communique son approche en la matière par le biais d'une politique de droit de vote par procuration. Celle-ci expose les positions que nous prenons en regard de différentes propositions liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance corporative.

Notre Politique de vote par procuration est revue, au minimum, sur une base annuelle. Notre Département de conformité vérifie périodiquement la validité de nos procédures de vote pour s'assurer qu'elles ont été mises en œuvre de manière efficace et en accord avec notre Politique de vote par procuration.

##### ***3.2.2 Dialogue actionnarial***

Le dialogue actionnarial avec les entreprises cotées en bourse vise à améliorer leurs pratiques ESG ainsi que la divulgation d'information à cet égard, avec l'objectif d'atténuer les risques tout en favorisant la valorisation à long terme. Par le biais de questions et d'échanges, l'investisseur s'informe et amène l'entreprise à améliorer la gestion de certains enjeux ESG.

Nous pratiquons le dialogue actionnarial de manière individuelle et collaborative par le biais d'un fournisseur de services. Hexavest entretient de cette manière un dialogue constructif avec des entreprises choisies sur une base annuelle.

Les entreprises avec lesquelles nous dialoguons sont sélectionnées en fonction de la faiblesse de leurs pratiques ESG ou de leur position de leader en la matière dans leur industrie respective. L'objectif est d'augmenter l'impact de chaque dialogue. Les thèmes de dialogue pour chaque entreprise sont identifiés en fonction des risques ou des occasions ESG les plus matériels selon le secteur d'activité et la situation géographique. Nous définissons des objectifs à atteindre pour chaque dialogue et nous réalisons un suivi de leur progression.

### **3.3 Collaborer**

Hexavest collabore avec des organisations multipartites afin de faire progresser, auprès des entreprises et des investisseurs, les pratiques d'investissement responsable, la prise en considération des facteurs ESG ainsi que la divulgation relative à leur gestion. En collaborant avec d'autres acteurs clés des marchés financiers, nous conjuguons nos efforts avec ces derniers pour maximiser notre influence collective auprès des entreprises.

### **3.4 Divulguer**

Nous nous engageons à divulguer régulièrement nos activités en matière d'investissement responsable. Ainsi, nous rendons compte de nos pratiques au moyen des activités suivantes :

- Nous procédons à l'exercice de reddition de compte annuel au PRI depuis 2014 ;
- Nous communiquons publiquement notre approche et nos pratiques en termes d'intégration ESG ainsi qu'un sommaire de notre exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial dans le cadre d'un rapport annuel diffusé sur notre site internet.

#### **4. Portée**

Cette politique d'investissement responsable s'applique à l'ensemble du processus décisionnel utilisé pour la gestion des actifs confiés à Hexavest.

#### **5. Responsabilité**

- Le Conseil d'administration approuve la Politique d'investissement responsable.
- Le Chef de l'investissement responsable est chargé de surveiller la mise en œuvre de la Politique d'investissement responsable.

#### **6. Révision**

Notre Politique d'investissement responsable est revue sur une base annuelle.

*Politique adoptée le 7 décembre 2017*

*Revue le 22 mars 2019*